

AVIATION CIVILE

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Direction générale de l'aviation civile

Décision du 22 février 2016 modifiant la décision du 1^{er} octobre 2015 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est)

NOR : DEVA1604686S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,
Vu le code des marchés publics, notamment ses articles 1^{er} et 2 ;
Vu le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 3 ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10 et 73 ;
Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu l'arrêté du 19 juin 2014 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile ;
Vu la décision du 1^{er} octobre 2015 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est),

Décide :

Article 1^{er}

L'article 2 de la décision du 1^{er} octobre 2015 est ainsi modifié :

« Art. 2 – Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liées à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe "contrôle et exploitation aériens" à M. Jonathan Ajavon, attaché principal d'administration de l'État, chef du département gestion des ressources ».

Article 2

L'article 9 de la décision du 1^{er} octobre 2015 est ainsi modifié :

« Art. 9 - Délégation est donnée à l'effet de signer les marchés publics et les contrats-cadres en qualité de pouvoir adjudicateur, à :

M. Michel Hupays, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est ;

M. Jonathan Ajavon, attaché principal d'administration de l'État, chef du département gestion des ressources. »

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer.

Fait le 22 février 2016.

P. CIPRIANI